



**PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE**  
**DU 26 septembre 2023**

---

**Le 26 septembre 2023 à 19.30, dans la salle de la mairie de Vergisson, se sont réunis :**

**Le président de séance :** Anne Brochette

**Les membres du conseil municipal :** Eve REY, Vivien SAUMAIZE, Anthony SAUMAIZE, Didier VEILLITH, Nathalie CROIZAT, Sylvain DAFFLON

**Secrétaire de séance :** Eve REY

**Etaient absent(s) :** Cécile REBILLARD, Charles Edouard DROUIN, Monique BICA, Daniel BARRAUD

**Pouvoir(s) :** Anne BROCHETTE, Eve REY

**Quorum :** la majorité des membres en exercice étant présente, l'assemblée peut délibérer.

---

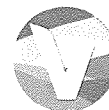
**Ordre du jour :**

**N° 2023-32 ► Mission de MO pour la réhabilitation d'un bâtiment en salle multifonctionnelle, de culture et de loisirs : avenant n°1 au contrat de MO**

VU le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec la SCP d'architecte COUDEYRE en application de la délibération du conseil municipal n° 2022-38 du 11/07/2022 relative à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de réhabilitation d'un bâtiment en salle multifonctionnelle, de culture et de loisirs et vu les conclusions de la commission d'appel d'offres du 02/05/2023, le conseil municipal :

- approuve l'avenant d'augmentation du maître d'œuvre d'un montant de 16380.75 € HT.
- accepte la modification apportée à l'article 8.3 du CCAP : révision des prix
- La nouvelle répartition des honoraires
- Nouveau calendrier et délai d'exécution

POUR 9



**N° 2023-33 ► Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires**

Le conseil municipal décide de majorer de 5% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés, applicable en 2024.

POUR 9

**N° 2023-34 ► Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de la FPT de Saône et Loire**

Vu les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que le centre de gestion propose une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences ;

Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires.

Le conseil municipal désigne les référents ainsi proposés, adopte la charte de l' élu local présentée et autorise Madame la Maire à signer la convention correspondante

POUR 9

**N° 2023-35 ► Bouches et poteaux d'incendie : contrat d'entretien**

Vu le contrat de prestation de service pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie conclu entre la commune et SUEZ par délibération 2019-2 du 19 Février 2019, arrivant à échéance au 31 12 2023, Le conseil municipal approuve son renouvellement avec SUEZ pour une durée de 3 ans pour un tarif de base annuel HT fixé à 55 euros par poteau d'incendie autorise le Maire a signé le contrat ainsi proposé.

POUR 9

**N° 2023-36 ► Comptabilité : mise en œuvre du référentiel M57 au 01/01/2024**

Une nouvelle instruction comptable est mise en œuvre pour se généraliser au 01/01/2024 sur l'ensemble du territoire ; il s'agit de la M57 qui deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales.

Le conseil municipal approuve l'application de ce référentiel M57 au 01/01/2024.

POUR 9



**N° 2023-37 ► Comptabilité du budget communal : DM n°1**

Le conseil municipal décide du mouvement budgétaire suivant, applicable sur le budget communal 2023 :

D 61521 : Entretien de terrains	- 10 167.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	- 10 167.00 €
D 739118 : Autres reversements de fiscalité	+913.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	+913.00 €
D 023 : Virement section investissement	+684.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	+684.00 €
D 675 : Valeur comptable immob. cédées	+8 570.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section	+8 570.00 €
D 2183 : Matériel de bureau et info.	+684.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	+684.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct	+684.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	+684.00 €.

POUR 9

PROCES VERBAL ARRETE A LA DATE DU 07 11 2023

Le Maire,

Anne BROCHETTE

Le secrétaire de séance,

